



HAL
open science

In principio erat $n\bar{e}/\check{e}$ 1 : une analyse de la négation latine 'non-standard'

Anna Orlandini, Paolo Poccetti,

► To cite this version:

Anna Orlandini, Paolo Poccetti,. In principio erat $n\bar{e}/\check{e}$ 1 : une analyse de la négation latine 'non-standard'. *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina)*, 2022, L'expression de la volonté en latin, 22. hal-03777976

HAL Id: hal-03777976

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03777976v1>

Submitted on 15 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

In principio erat nē/ě¹ : une analyse de la négation latine ‘non-standard’

Anna ORLANDINI

Centre Alfred Ernout

Paolo POCETTI

Université de Rome 2 Tor Vergata

RÉSUMÉ

Ce travail est consacré aux enjeux diachroniques et synchroniques de la négation **nē/ě* dans la langue latine. La grammaire comparée et les parcours évolutifs du latin nous assurent que cette négation était à l’origine la *négation standard*, c’est-à-dire la négation assertive. Mais dans la langue classique elle est devenue la *négation non-standard*, la négation volitive et, plus généralement, celle des contextes non factuels, alors que pour la négation assertive elle a été remplacée par *nōn* < **nē/ě-oinom*. Notre analyse se concentre sur les emplois de la négation latine *nē* dans des propositions indépendantes, en focalisant certains phénomènes qui stimulent de nouvelles réflexions et qui incitent à modifier des idées reçues.

MOTS-CLES : LATIN, NEGATION STANDARD/NEGATION NON-STANDARD, ORIGINE, FONCTIONNEMENT, DEVELOPPEMENT

In principio erat nē/ě : an analysis of the “non-standard” Latin negative

ABSTRACT

This paper focuses on both synchronic and diachronic issues related to the Latin negative particle **nē/ě*. As proven by both comparative philology and the history of Latin, at its origin this particle worked as a standard negation, that is with the function of negation of an assertion or statement. In Classical Latin, however, it shifted to being a non-standard negation, conveying a volitive or intentional meaning, more generally typical of non-factual contexts. Meanwhile the original *nē/ě* was replaced by *nōn* < **nē/ě-oinom*. Our analysis focuses on the use

¹ Cette graphie **nē/ě* signifie que la voyelle e peut être longue ou brève.



of Latin *nē* in independent clauses, giving new insights into both semantic and syntactic facts underlying the distribution of *nē* and *ně*, that point to conclusions quite different from the current views on this topic.

KEY WORDS: LATIN, STANDARD NEGATION / NON-STANDARD NEGATION, ORIGIN, FUNCTION, DEVELOPMENT

1. LA SITUATION EN DIACHRONIE, LA NEGATION STANDARD A L'ORIGINE

La plupart des langues anciennes présentent deux réalisations morphologiques différentes pour la négation assertive et pour la négation volitive².

De cette distribution dans les principales langues indo-européennes on peut avoir un aperçu à partir du tableau suivant :

Fig.1

	Négation assertive	Négation volitive
Latin	non	ne
Grec	ου(κ)	μή
Sanskrit	ná	mā
Avestique	nōit	mā
Arménien	oč'	mi
Osque	ne(i)p	ni
Hittite	na(tta)	le
Vieil-irlandais	ni(con)	na(ch)
Gotique	ni	nih
Albanais	nuk	mos

Mais le même phénomène est également connu des langues sémitiques, comme en phénicien-punique :

Fig.2

	Négation assertive	Négation volitive
Phénicien-punique	'Y (i)	'L ('al)

comme le montre, de manière contrastive, l'exemple suivant :

(1) 'L YBQŠ BN MNM K' 'Y ŠM BN MNM (CIS I, 3 = KAI 4)

² Pour les différentes forces illocutoires de base, cf. J. LYONS (1977).

« ne cherchez à enlever rien d'ici (=dans ce tombeau), parce que l'on n'y a rien mis ».

Le panorama des langues indo-européennes a amené à reconstruire deux proto-formes, c'est-à-dire **nē/ě* pour la négation assertive et **meh₁* > *mē* pour la volitive. Il n'est pas évident qu'il existe une relation étymologique entre ces deux formes³, lesquelles partagent, pourtant, la consonne nasale, ce qui est le trait commun à la plupart des langues du monde pour l'expression de la négation, même si le point articulatoire diffère. Dans la perspective d'enquêter sur l'origine du langage humain, avec la consonne nasale, on a suggéré de ramener la forme de base de la négation à une interjection originelle pour exprimer un refus ('ne pas vouloir') pragmatiquement articulé par le moyen d'un son nasal. Cette hypothèse a été formulée par Jespersen, qui a rappelé l'expression française exprimant le refus/la dénégation : « froncer les narines », correspondant à l'italien « arricciare il naso » et à l'allemand « die Nase rümpfen » :

«The starting point in all three languages is the old negative *ne*, which I take to be (together with the variant *me*) a primitive interjection of disgust, accompanied by the facial gesture of contracting the muscles of the nose [...] This natural origin will account for the fact that negatives beginning with nasals (*n*, *m*) are found in many languages outside the Indo-European family» (O. JESPERSEN (1917: 6-7)),

reprise par Wackernagel:

«An initial nasal is found also in the prohibitive particle *mē* and in the negative particles of many non-Indo-European languages, and that this could stem from a primitive interjection of opposition accompanied by a gesture involving the contraction of the nasal muscles» (J. WACKERNAGEL [1928, II, 250] (2009 :713)).

Le rapport entre la négation et la pragmatique gestuelle, le ton de la voix, et donc avec des éléments prosodiques, remonte aux théories des grammairiens concernant les composantes psychologiques et individuelles du langage humain, comme l'a formulé H. Paul :

«Der negative Satz ist jedenfalls jünger als der positive. So viel mir bekannt ist, findet die Negation überall einen besonderen sprachlichen Ausdruck. Es liesse sich aber sehr wohl denken, dass auf einer primitiven Stufe der Sprachentwicklung negative Sätze gebildet wären, in denen der negative Sinn an nichts anderem zu erkennen gewesen wäre als an dem Tonfall und den begleitenden Gebärden» (H. PAUL (1898³ :119)).

En effet, les aspects de l'intonation et de l'accent ont beaucoup d'incidence sur la réalisation orale de la négation assertive et de la

³ J.B. HOFMANN- A. SZANTYR (1972 :456).



négation volitive, en différenciant ces deux types de négation dans leur développement ainsi que dans leur distribution dans les langues indo-européennes.

Le panorama comparé de ces langues met en évidence **nē/ně* comme unique proto-forme commune et reconstituable. En diachronie, elle devrait donc être considérée comme la négation standard, employée dans les phrases assertives de la plupart des langues de cette famille. Par ailleurs, c'est justement la négation assertive qui a connu dans des langues différentes les plus grandes modifications formelles ainsi que la plus grande évolution, s'accompagnant très souvent d'autres éléments qui fusionnent avec la négation de base, comme le montre le schéma suivant :

Fig.3

Latin	non < <i>nē/ě+oinom</i> ; nec < <i>nē/ě-k^we</i>
Sanskrit	néd < <i>ná-id</i>
Avestique	nōit < <i>nē/ě-it</i>
Hittite	natta < <i>nē/ě-ta</i>
Albanais	nuk < <i>nē/ě-k^wo-</i>
Vieil-irlandais	nicon < <i>nē/ě-k^wo(n)-</i>
Gotique	nei < <i>*nē/ě-i</i> ; niuh < <i>*nē-k^we</i>
Anglais	not < <i>*nōwiht</i>
Allemand	nicht < <i>*niwiht</i> < <i>*ne aiwin wihtes</i>

En outre, la négation de base peut se joindre à un TPN (Terme à Polarité Négative), qui peut même arriver à la remplacer par une grammaticalisation, selon le cycle postulé par Jespersen sur le modèle de *ne...pas* du français actuel. Ce même procédé peut aussi être postulé pour les langues anciennes, qui, dans l'expression de la négation assertive, présentent des particules autres que *nē/ě*, comme le grec οὐ(κ) et peut-être aussi l'arménien *oč'*. À leur origine, on a suggéré un renforcement de la simple négation **nē/ě* par l'expression *h₂iou* (*k^wid*) littéralement "dans n'importe quel temps", qui ensuite aurait remplacé, avec une valeur négative pleine, la particule **nē/ě*⁴. Avec plus d'incertitudes, le même parcours que l'arménien *oč'* a été suggéré pour la particule *as 'ni'* de l'albanais⁵.

Les raisons de ces modifications de la négation assertive, selon les deux procédés que l'on vient de décrire, sont probablement de nature prosodique (intonation et accent) liées, comme on l'a vu, à ce type de négation. En effet, alors que la négation volitive, porteuse d'un accent

⁴ R. BEEKES (2010 :1123), s.v. οὐ.

⁵ B. DEMIRAJ (1997 :70); A. OREL (1998 :10).



d'intensité, garde facilement son autonomie phonétique, l'autre, faiblement accentuée, se comporte très souvent comme proclitique ou enclitique. C'était la négation assertive, à la différence de la volitive, qui avait besoin de se renforcer, à l'exception, bien sûr, d'une négation sur laquelle on reviendra plus tard : il s'agit de *nē ... quidem*, qui gardait, évidemment, la voyelle longue en vertu de sa fonction fortement expressive, qu'est la fonction contrastive et focalisante.

Le latin présente un domaine particulièrement intéressant pour enquêter sur le traitement différent de *nē/ě* dans la fonction assertive et dans la volitive, et surtout sur les développements de la particule dans la formation des connecteurs syntaxiques, dans la coordination et dans la subordination, ou de marqueurs discursifs dans les interrogatives et dans les suppositives.

Comme nous le disions, le latin ne présente aucune trace de la particule négative **meh₁ > mē*, qui était réservée à l'expression de la négation volitive en grec et dans les langues orientales, mais il a étendu **nē/ě* aussi à la fonction volitive, en parallèle à d'autres langues d'Europe occidentale et aux langues slaves. Le latin garde encore plusieurs traces de l'emploi de *nē/ě* comme négation assertive dans des termes complexes tels que *nescio*, *nequeo*, *neuter*, *neququam*, *nefandus*, *nēmo* < **nē/ě+homo*, *nūllus* < *nē/ě-oin(o)los* et dans la particule *nec* < **nē/ě-k^we*, qui, en plus de la fonction coordonnante (= "et non"), présente aussi, en latin archaïque, la fonction de simple négation (*nec escit*, *nec manifestum* = *non erit*, *non manifestum*). Il faut aussi signaler que les verbes latins qui gardent *nē/ě* moyennant son univerbation sont pour la plupart des verbes modaux, épistémiques (*nescio*), ou exprimant les valeurs radicales de *possum* (*nequeo*), ou boulétiques (*nōlo*). En outre, *nē/ě* est à la base d'expressions nominales telles que *nefas* (déontique) et *necesse* (épistémique et déontique), que Wackernagel considère comme issues d'anciens syntagmes, l'un, *ne fas est* "il n'est pas licite" et l'autre, *ne-cesse*, où *cesse* serait selon lui l'ancien infinitif de *cedere* (littéralement "il n'est pas possible d'éviter, d'échapper")⁶.

Le latin, parallèlement à d'autres langues, a renforcé le **nē/ě* d'origine de différentes manières. Dans la négation assertive, l'univerbation avec le TPN *oinom* et avec la particule enclitique **-k^we* ont abouti respectivement à *nōn* et à *nec*, *neque* < **nē/ě-k^we*). Une trace synchronique du parcours évolutif de **nē/ě-oinom* à *nōn* est probablement la forme *noenum* attestée chez Plaute, Lucilius et Lucrèce⁷.

⁶ J. WACKERNAGEL [1928, II, 251] (2009 :715).

⁷ M. LEUMANN (1977 :67).



De son côté, la négation volitive est susceptible, elle aussi, d'avoir connu un renforcement en latin archaïque, comme le montre la concurrence de *ne* et *nei*, parfois dans le même texte, comme dans le vase de Duenos, où se trouve *nei* avec le subjonctif et *ne* avec l'impératif II, dit futur :

(2a) *nei ted endo cosmis uirco sied* ~ *ne med malos tatod* (CIL I² 4)

Les mêmes flottements se distribuent différemment dans d'autres textes, par ex. dans les prohibitions du *Senatusconsultum de Bacchanalibus* :

(2b) *neiquis eorum Bacanal habuisse uelet* ~ *nequis adiese uelet ceiuus Romanus* (CIL I² 581)

En outre, toujours dans l'expression des prohibitions, à la place de *nei/ne* on trouve *nī* :

(3a) *rem divinam ni faciat*. (Cat. agr. 143, 1) « qu'elle **ne** fasse **pas** de sacrifice. »

(3b) *deis inferum parentum sacrum ni uiolato*. (CIL I² 1596) « que quelqu'un **ne** viole **pas** ce qui est sacré aux dieux de l'au-delà et aux ancêtres. »

Mais la langue littéraire n'a retenu que *nē*. Quant à *nei/nī*, on a formulé des explications différentes, notamment : a) comme variation purement graphique ; b) comme renforcement de *nē+i* ; c) comme variation morphologique, à l'origine de la particule, dont la base à reconstruire ne serait que **nV*⁸.

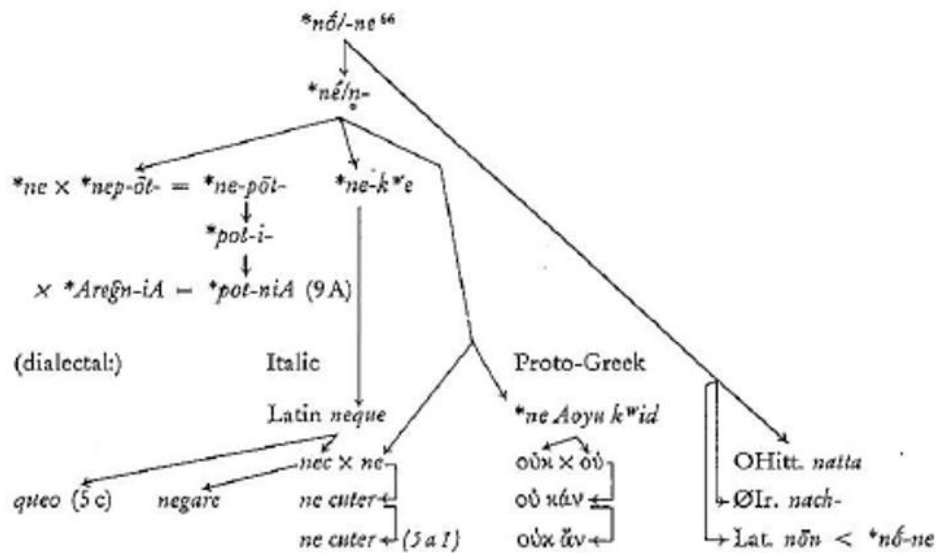
Une telle variation morphologique a été suggérée également pour *nōn*, qui, au lieu de **nē/ě+oinom*, a été ramené **no-ne*, à partir d'un degré apophonique **nō*, qui aurait survécu, en plus du latin *nōn*, en hittite *natta*, selon le parcours envisagé par Dunkel⁹ :

⁸ Pour une telle explication, cf. E. TRIANTAFILLIS (2012).

⁹ G. DUNKEL (1987 :23).



Fig. 4



Cependant, l’hypothèse d’une variante apophonique *nō contraste, d’une part, avec les données des langues anatoliennes sauf pour le hittite, et de l’autre, avec les données des autres langues italiques, qui toutes prennent *nē/ě comme point de départ¹⁰. De son côté en latin la forme *noisi* du célèbre vase de Duenos, évoquée en tant que témoignage en faveur de *nō, a été assujettie à des explications différentes, qui n’ont rien à voir avec la négation. En outre en latin, le traitement vocalique de *nūllus* < *nē/ě-oin(o)los ne suffit pas à mettre en doute la dérivation *nōn* < *nē/ě+oinom si l’on considère les résultats différents de la diphthongue /oi/ selon la position et le rôle fonctionnel dans le mot même en synchronie et en diachronie (par ex. *Poeni* / *Pūnicus*; dat.sing. : *Numasioi* / *Numasiō*)¹¹. En outre, la reconstruction d’une forme hypothétique *nō-ne, dont nous n’avons pas de traces, entraînerait la rupture du lien entre *nōn noenum*, dont, en revanche, la relation était encore bien perçue au niveau synchronique les locuteurs du latin archaïque.

Les langues indo-européennes les plus anciennes ont séparé la négation volitive de l’assertive, comme le fait le groupe le plus nombreux des langues du monde qui différencient les deux types de négation. En outre, une dissymétrie très intéressante entre l’emploi

¹⁰ Le seul cas possible est *nosue* « si...ne...pas » qui est un *hapax* de l’ombrien. Mais son explication est controversée, parce qu’elle se distingue de *nei suae* et *svai neip* de l’osque, qui repose sur *nē/ě*, cf. J. UNTERMANN (2000 :504).

¹¹ F. SOMMER- R. PFISTER (1977 : 66-67).



positif et l'emploi négatif sera montrée, en particulier, dans l'expression du prohibitif ¹².

Comme d'autres langues de l'Europe occidentale, à partir de la proto-forme héritée **nē/ě*, le latin a différencié la négation assertive de la volitive. Comme l'a bien montré O. Alvarez Huerta¹³, il n'y a aucune raison de multiplier le nombre des particules à base **nē/ě*, en distinguant les deux types de négation (assertive et volitive), non seulement morphologiquement (*ne* à voyelle brève et *ne* à voyelle longue), mais aussi sur le plan fonctionnel, par ex. selon l'emploi dans les interrogatives et dans les déclaratives ; ce que fait, en revanche, le dictionnaire d'Ernout-Meillet, qui considère bien 7 variantes classées sous des rubriques différentes, parmi lesquelles même *nec* est séparé de *neg-* (de *negare* et *neglego*)¹⁴.

Toutefois la particule d'origine était unique : ce qui change, ce n'est que l'intensité prosodique de son articulation phonétique par rapport à sa place dans le mot, qui dépend de son rôle sémantico-fonctionnel. Une plus grande ou plus petite faiblesse articulatoire comporte non seulement une variation de quantité prosodique entre voyelle brève ou longue (*ně ~ nē*), mais aussi la perte de la voyelle finale, comme, par exemple, dans *quīn* < *quine* et *sin* < *sine*.

En effet, la condition prosodique différente est liée au rôle fonctionnel de la particule. Cela est montré par le fait que, en tant que proclitique dans les formes complexes, non seulement elle peut recevoir la quantité brève (comme dans *něscio*, *něqueo*, *něfandus*, *něfarius*), mais elle peut aussi présenter la quantité longue si elle est antéposée aux indéfinis/relatifs (par ex. dans *nēquiquam*, *nēquaquam*, *nēcubi*).

Une négation emphatique et focalisante telle que *nē...quidem* demande la voyelle longue¹⁵. De la même manière, on pourra expliquer la quantité longue dans les adverbes *nēquiquam*, *nēquaquam*, *nēcubi* « en aucune manière », « en vain », « nulle part ». Ces « adverbes de phrase » orientent négativement la proposition, impliquant une intention, une volonté ou un jugement par rapport à ce qui est prédiqué, comme, par ex., :

(4a) Plaut. *Trin.* 418 : LES. ***Nequaquam*** *argenti ratio conparet tamen.* « Malgré tout, le compte de l'argent **n'y est pas.** »

¹² J. VAN DER AUWERA & L. Lejeune (2005).

¹³ O. ALVAREZ HUERTA (2012).

¹⁴ ERNOUT-MEILLET (1985 :432-435).

¹⁵ J.B. HOFMANN- A. SZANTYR (1972 :456).



(4b) *Caes. Gall. 4, 23,4: hunc ad egrediendum nequaquam idoneum locum arbitratus.* « jugeant l'endroit **tout à fait** défavorable pour un débarquement. »

(4c) *Caes. civ. 1,1,4 : In eandem sententiam loquitur Scipio [...] si cunctetur atque agat lenius, nequiquam eius auxilium, si postea velit, senatum imploraturum.* « Scipion parle dans le même sens [...], si le Sénat hésite, s'il agit trop mollement, ce sera **en vain** que plus tard si le sénat le veut, il implorera son (= de Pompée) aide. »

(4d) *Liv. 2,2,1: necubi regum desiderium esset, regem sacrificulum creant.* « (comme les rois avaient eu le privilège d'offrir eux-mêmes certains sacrifices publics) on fit **totalem** disparaître tout prétexte de les regretter en créant un roi des sacrifices. »

À une origine adverbiale l'on reconduit aussi *nēquam* "homme de rien, méchant, scélérat"¹⁶, pour lequel on pourrait peut-être penser à une ellipse d'une tournure verbale, sur le modèle de la tournure elle aussi elliptique *quam qui maxime*. Mais même postposée, la particule connaît différents traitements, en particulier, en ce qui concerne la conservation ou la perte de la voyelle, en relation avec la force de l'accent liée à son rôle fonctionnel. Par exemple, dans les interrogatives positivement orientées, la voyelle est normalement conservée (*nonne, -ne*). En revanche, la voyelle se perd lorsque la question a une force perlocutoire différente, par exemple en union avec des verbes du type *scin, viden, censen, audin*, en début de phrase. Ces expressions, comme le souligne J.-B. Hofmann¹⁷, ont une fonction d'interpellation ou une fonction phatique, pour réactiver l'attention de l'interlocuteur (ex. : « Sais-tu que », « écoute ») ou bien elles signalent la frayeur (ex. : « Tu entends ?! ») :

(5a) *Plaut. Rud. 773 : TRA. scin quid tecum oro, senex.*

« **Sais-tu** ce que je te demande, vieillard ? »

(5b) *Ter. Eun. 809 : GN. audin tu ? Hic furti se adligat.* « **Tu entends ?** Cet homme se rend coupable du rapt. »

En ce cas, la disparition de la voyelle de *-ne* relève de son affaiblissement, favorisé par la circonstance qu'il ne s'agit pas d'une véritable question orientée, mais d'une formule qui vise simplement à attirer l'attention de l'interlocuteur.

¹⁶ A. ERNOUT- A. MEILLET (1985 :438).

¹⁷ J.B. HOFMANN (1980: 159); J.B. HOFMANN - A. SZANTYR (1972: 461).



Toujours sur la base d'une distribution sémantico-fonctionnelle différente, on peut rendre compte, selon nous, de la variation de la voyelle en union avec d'autres particules, telle que *si*, qui est à l'origine de plusieurs variantes *nisi*, *nesi*, *sin*, *sine*. Mais nous reviendrons plus loin sur ce point.

Ce qui nous intéresse ici est de nous concentrer sur la particule à voyelle longue (*nē*) qui présente trois occurrences :

- a) comme négation volitive, c'est-à-dire dans le désidératif négatif (souhait négatif) et dans le prohibitif ;
- b) dans la négation emphatique et focalisante (*nē...quidem*) ;
- c) dans les 'adverbes de phrase' tels que *nēquiquam*, *nēquaquam*, *nēcubi*, auxquels on pourrait faire remonter l'origine de l'indéclinable *nēquam*.

En résumé, le traitement différent de la quantité de la voyelle de *ne* répond : d'une part aux règles générales de la phonétique latine, qui, pour les mêmes formes, attribue la voyelle longue aux monosyllabes dotés d'autonomie phonétique, et la voyelle brève en union avec d'autres mots (par ex. *prō* ~ *prōfecto* ; *mē* ~ *mēquidem*)¹⁸ et, de l'autre, au rôle sémantique de *ne* par rapport à la 'volition' ou à l'intention', qui est explicite dans les propositions indépendantes (prohibitives, désidératives négatives) et implicite dans les 'adverbes de phrase' (tels que *nēquiquam*, *nēquaquam*, *nēcubi*).

Ce n'est pas par hasard que la voyelle longue (*nē*) soit le trait phonétique commun à la négation volitive et à la négation emphatique (b) e (c), puisque les deux demandent une plus grande intensité prosodique par rapport à la simple négation assertive, qui, comme nous le disions, est plus faiblement articulée, et pour cela, davantage assujettie à des renforcements.

Les langues sabelliques témoignent d'un procédé tout à fait parallèle au latin dans la distribution de la quantité vocalique entre la particule de la négation assertive et la négation volitive. Par exemple, l'osque distingue la forme *ne(i)p* sur la base de la particule à voyelle brève, renforcée par d'autres éléments **ně+i-k^we* ou **ně+i-k^wid*, employée dans la négation assertive, et la forme *ni* dérivée de la particule à voyelle longue (*nē*) dans la négation volitive (le prohibitif). Ce critère distributionnel appartient aussi à d'autres langues indo-européennes qui séparent l'emploi de la particule à voyelle brève de celui à voyelle longue en vertu des fonctions différentes de la négation, ce qui fait que l'emploi de la variante à voyelle longue est, dans la plupart des cas, réservé à la négation 'non standard', la volitive. Toutefois, même à l'intérieur des contextes assertifs, la négation à voyelle longue peut se différencier : par exemple, elle peut être employée dans les réponses, ou équivaloir à un TPN (Terme à Polarité Négative) :

¹⁸ E. CAMPANILE (1963 :57).



Fig.5

	* <i>ně</i>	* <i>nē</i>
Gotique	ni « ne ... pas » (assertif)	ne « non »(réponse)
Vieux-slave	ne « ne ... pas » (assertif)	ně « non »(réponse), « ni même »
Lituanien	nė « ne ... pas » (assertif)	neĩ « ni même »
Vieil-irlandais	ni (con) « ne ... pas » (assertif)	ní lat. <i>quidquam</i> (<* <i>nē</i> <i>k^wo-</i>) (TPN)

Quant aux langues sabelliques, en particulier la *lex Osca* de Bantia permet de reconnaître à l'intérieur d'un même texte plusieurs diversifications des variantes d'une même particule, en relation avec non seulement le contexte phonique, mais aussi son rôle sémantique, comme on peut le résumer dans le schéma suivant :

Fig. 6

	* <i>ně</i> (assertif)	* <i>nē</i> (prohibitif)
	<i>suae pis nei cebnust</i> « si quelqu'un ne vient pas »	
Avant le verbe : <i>ni</i>		<i>comono ni hipid</i> « qu'on ne convoque pas les comices »
Avant un pronom enclitique: <i>ne</i>		<i>ne phim pruhpid</i> « que l'on n'empêche pas à quelqu'un »
Négation coordonnante assertive: <i>neip</i> (=lat. <i>nec</i>)	<i>petiropert neip mais pomtis</i> « 4 fois ou non plus de 5 fois »	
Négation coordonnante volitive <i>nep</i> (= lat. <i>nēve</i>)		<i>Pr(aetur) censtur [ni pis fuid] nei suae qu(aestur) fust nep censtur fuid nei suae pr(aetur) fust</i> « que personne ne devienne préteur ou censeur, s'il n'est pas devenu questeur, ni que personne ne devienne censeur, s'il n'est pas devenu préteur »

2. En synchronie, la *négation non standard* en latin classique

Selon une approche synchronique, c'est bien la négation latine *nē* qui a évolué par rapport à ce qu'elle était à son origine, en devenant 'non standard' par opposition à *non*, qui, en revanche, représente la négation 'standard' (et qui, à son tour, peut être définie par les linguistes comme le moyen de base qu'une langue emploie pour nier une phrase indépendante de nature illocutoire déclarative)¹⁹.

Nē n'est pas 'véridictoire', elle n'opère pas sur la valeur de vérité de la proposition qu'elle introduit. À la différence de *non* qui peut aussi nier un seul mot, *nē* est exclusivement une négation de phrase. À cause de sa nature illocutoire volitive, elle apparaît dans des propositions jussives, prescriptives, optatives, exprimant un souhait négatif ou un regret ou une prohibition, mais, comme nous le verrons dans la suite, elle peut apparaître aussi dans des suppositives et dans des conditionnelles restrictives exprimant l'objet d'une intention.

Du point de vue de l'ordre des mots, *nē* a toujours une portée plus étendue que tout autre élément de la phrase. Cette négation peut se présenter dans une proposition indépendante (cas, à notre avis, les plus intéressants), alors que, dans les subordonnées et dans les complétives, le plus souvent, *ne*, en latin classique, introduit une proposition subordonnée (finale ou consécutivo-finale (*ut nē*)) ou une complétive régie par un *uerbum timendi, impediendi, recusandi*²⁰.

Dans *nē* latin à valeur de volition, la quantité de la voyelle demeure figée : elle est toujours longue, à la différence de *ně* dans *nědum, denique, donec, etc.*

Très rarement, elle peut apparaître dans la concordance négative (=NC : la présence simultanée de plusieurs négations qui ne s'annulent pas réciproquement : une négation propositionnelle et des indéfinis négatifs ayant un sens 'positif', les « N-mots »). Pour un exemple de concordance négative (NC) chez Cicéron, dans une proposition ayant force illocutoire de base jussive et donc demandant la négation propositionnelle *ne*, signalons le passage suivant, où à la place de *nihil* la norme du latin classique voudrait *quicumque* :

(6) Cic. *inu.* 1,44,82 : *Atque erit obseruandum diligenter **ne nihil** ad id quo de agatur, pertineat id, quod iudicatum sit.* « et il faudra

¹⁹ Cf. L. HORN (2010) et M. MIESTAMO (2005).

²⁰ Cf. A. ORLANDINI (2001) et (2004). Ce sont ces complétives qui favorisent, dans les langues romanes, l'occurrence d'une négation explétive, cf. A. ORLANDINI- P. POCCETTI (2021).



bien veiller à **éviter** que le jugement précédent **ne** concerne en **rien** la cause en cours. ».

L'emploi d'un « N-mot » de sens positif (cf. la traduction de *ne nihil [...] pertineat* « il ne concerne en rien = en quoi que ce soit ») dans un contexte de volition est absolument rare.

Comme elle ne possède pas une modalité de base assertive (déclarative), la négation *nē* volitive n'est jamais associée à la modalité épistémique, comme l'est, en revanche, *non* des énoncés hypothétiques ; étant donné sa nature volitive, elle s'associe à la modalité déontique. En effet, la volition est en harmonie avec une modalité intra-prédicative²¹ émanant du sujet de la proposition régissante et concernant le sujet de la subordonnée ou de la complétive, qui est le destinataire de la prohibition, d'un souhait négatif, d'une précaution, etc.

Parmi les subjonctifs indépendants, outre l'exhortatif, le jussif, le prescriptif, il faut signaler que le subjonctif concessif, les propositions conditionnelles restrictives ainsi que certaines suppositives reçoivent la négation *nē*. *Non* peut apparaître seulement en présence d'une valeur contrastive et pour focaliser un seul élément, le plus souvent le verbe ou un adjectif.

Dans les propositions indépendantes, tout comme dans les subordonnées et dans les complétives avec les *uerba timendi, impediendi*, *nē* exprime une volonté négative explicite ou implicite que l'on peut déduire du contexte immédiat. Dans ce cas, c'est le sémantisme du verbe régisseur qui permet *nē* transmettant l'idée négative à la proposition régie, et la force négative de *nē*, n'étant qu'un reflet²² du sémantisme négatif du prédicat recteur, tend à l'affaiblissement.

Une caractéristique générale : toutes les propositions introduites par *nē* sont non factuelles, non réalisées, elles sont donc dépourvues de valeur de vérité (elles ne sont ni vraies, ni fausses).

Dans cet exposé nous nous concentrerons sur les emplois de *nē* en propositions indépendantes, en raison du fait que les emplois subordonnés sont déjà largement connus et analysés, donc moins novateurs et stimulants.

²¹ Cf. N. LE QUERLER (1996).

²² Cf. C. MOUSSY (1987 :287) et, pour le grec, J. HUMBERT (1954 § 555 :365) qui parle de « reflet négatif » à propos de μή introduisant une complétive après un verbe de dénégation, de doute, d'empêchement.



2.1. *Nē* dans les propositions indépendantes

2.1.1. *Nē* avec un impératif ou un subjonctif prohibitif

Il est bien connu que le latin réalise le prohibitif par des différentes expressions, notamment²³ :

Fig.7

- | |
|--|
| <p>a) les II^{ème} et III^{ème} personnes du subjonctif présent (<i>nē facias, faciat</i>)
 b) la II^{ème} personne du subjonctif parfait (<i>nē feceris</i>)
 c) la II^{ème} personne <i>nōli, nōlīte</i> + infinitif (<i>nōli facere</i>)
 d) la II^{ème} personne <i>caue, caete</i> + (<i>nē</i>) subjonctif (<i>caue (nē) facias</i>)
 e) la II^{ème} personne d'ancien aoriste au subjonctif (<i>nē attigas</i>)
 f) la II^{ème} personne d'un ancien aoriste ou désideratif optatif (<i>nē faxis</i>)
 g) la II^{ème} personne de l'impératif I (<i>nē fac</i>)
 h) les II^{ème} et III^{ème} personnes de l'impératif II, dit futur (<i>nē sepelito</i>)</p> |
|--|

Dans la distribution de ces expressions de nombreux critères se croisent, tels que les personnes du verbe, la différence de contextes et de fonctions, les variations de registre, les phases diachroniques de la langue. En latin archaïque, les variations sont plus nombreuses qu'en latin classique, comme le souligne J. Clackson²⁴ : « The formation of prohibitions affords another instance where Classical Latin decreases the possible range of constructions available to earlier authors. ».

Mais, comme l'a montré H. Rosén²⁵, l'emploi de *nē* au subjonctif ou de *noli* + infinitif ne relève pas de la force illocutoire, mais, le plus souvent, du choix stylistique de chaque auteur. De leur côté, les inscriptions archaïques présentent indifféremment les deux expressions pour la même fonction et dans les mêmes contextes, comme on peut le lire sur les lampes trouvées à Rome dans la nécropole de l'Esquilin :

(7a) ***ne me attigas*** (CIL I² 499) ~ ***noli me tangere*** (CIL I² 501)
« **ne me touche pas.** ».

Plusieurs expressions de la prohibition se retrouvent dans d'autres langues voisines, telles qu'en grec et dans les langues sabelliques, mais distribuées différemment par rapport aux temps et aux personnes du

²³ Cf. H. VAIREL-CARRON (1975).

²⁴ J. CLACKSON (2011: 252).

²⁵ H. ROSÉN (1999 :114).

verbe. Ainsi le grec montre une distribution de la III^{ème} personne à l'impératif et de la II^{ème} personne au subjonctif de l'aoriste, comme le montrent, de manière contrastive, les défenses de « toucher », « voler » gravées sur des vases archaïques, en parallèle à celles, latines, déjà mentionnées (ex. 7a) :

(7b) SEG 29, 845 : $\mu\bar{\epsilon}\theta\acute{\iota}\gamma\epsilon\varsigma$ « ne me touche pas » ~ SEG 38, 1012 : $\epsilon\bar{\mu}\bar{\epsilon}\mu\bar{\epsilon}\delta\bar{\epsilon}\varsigma\ \acute{\alpha}\nu\kappa\lambda\epsilon\pi\tau\acute{\epsilon}\tau\omicron$ « que personne ne me vole ».

Mais, pour la II^{ème} personne, parfois on constate un flottement entre l'emploi de l'impératif et du subjonctif de l'aoriste, même à l'intérieur d'une même phrase :

(8) Demosth. *in Mid.* 211, 6 : $\mu\grave{\eta}\ \beta\omicron\eta\theta\acute{\eta}\sigma\eta\tau\epsilon$ τῷ πεπονθότι δεινὰ· $\mu\grave{\eta}\ \epsilon\upsilon\omicron\rho\kappa\epsilon\acute{\iota}\tau\epsilon$ · ἡμῖν δότε τὴν χάριν ταύτην « ne prêtez pas assistance à un homme odieusement traité ; **ne soyez pas fidèles** à votre serment ; accordez-nous cette faveur! » .

Ce qui est exclu (à la différence du latin), c'est le subjonctif présent. La négation est toujours la négation 'non standard' : $\mu\grave{\eta}$ ²⁶.

Quant aux langues sabelliques, on y retrouve également une variété d'expressions, en dépit de leur état fragmentaire :

Fig.8

- | |
|--|
| <p>a) les II^{ème} et III^{ème} personnes du subjonctif présent (<i>u.neiřhabas ; o.neip putiiad</i>)
 b) la III^{ème} personne du subjonctif parfait (<i>ni hipid</i>)
 c) la II^{ème} personne d'ancien aoriste au subjonctif (<i>ni hvidas = lat. ne findas</i>)
 d) les II^{ème} et III^{ème} personnes de l'impératif II, dit futur (<i>neip mugatu</i>).</p> |
|--|

On constate une convergence du latin, du grec et des langues sabelliques dans l'emploi des thèmes verbaux du prétérit (parfait ou aoriste), mais une divergence dans l'emploi des personnes, qui en latin est l'inverse de l'osque : le parfait du subjonctif en latin est employé à la II^{ème} personne, alors qu'il est très rare à la III^{ème} personne. En revanche, l'osque ne l'atteste qu'à la III^{ème} personne, se distinguant de l'ombrien qui présente à sa place l'impératif et le subjonctif présent.

L'emploi des temps du passé pour exprimer la prohibition en latin, en grec et dans les langues sabelliques a été comparé depuis longtemps avec l'injonctif de l'indo-iranien, qui est l'expression la plus commune de la prohibition dans ce groupe de langues. D'après K. Hofmann, en védique, l'injonctif issu du thème de l'aoriste vise à empêcher qu'une action ne se réalise (il est appelé « Präventiv ») c'est-

²⁶ R. KÜHNER- B. GERTH (1966, II, 1, 239).

à-dire : « qu'il ne soit pas le cas que *p* », alors que l'injonctif issu du thème du présent (appelé « Inhibitiv ») vise surtout à ce qu'une action déjà en cours ne soit pas accomplie. Une telle distinction n'est pas saisissable dans les langues occidentales, qui ont organisé de manière indépendante l'une de l'autre l'expression de l'interdiction.

Ainsi, en latin archaïque, des débris de la distinction entre « Inhibitiv » et « Präventiv », liée à la catégorie de l'aspect, se retrouvent dans des formes 'extra-paradigmatiques', issues des thèmes d'anciens aoristes, telles que *ne faxis ~ ne attigas*. Mais une telle distinction semble s'affaiblir dans l'opposition de la prose classique entre *ne faciat ~ ne feceris*²⁷.

En outre, la distribution des personnes verbales par rapport aux temps et aux modes du verbe ne semble pas non plus fournir un critère uniforme. C'est plutôt l'identification de la personne qui, en latin et en sabellique, semble distinguer le subjonctif et l'impératif I (dit présent) de l'impératif II (dit futur). C'est pourquoi l'impératif II, dit futur, marque les prohibitions qui ne s'adressent pas à un individu spécifique, mais ont un caractère général, comme les lois ou les prescriptions concernant la conduite de tout le monde. Par conséquent, ce qui fait le clivage entre impératif I et impératif II est la faculté du locuteur de vérifier immédiatement l'accomplissement d'une action ordonnée ou d'une interdiction, autrement dit son contrôle sur la réalisation de la prédication.

Typologiquement²⁸, la structure exprimant un prohibitif en latin est partiellement « asymétrique » par rapport à la structure correspondante positive de l'ordre formulé par les impératifs I et II²⁹. En effet la symétrie est concernée uniquement par les points e), f) et g) de la figure 8, alors que pour les expressions sous les points a), b), c), d) il n'y a aucune symétrie.

Dans les propositions jussives au subjonctif, les pronoms indéfinis négatifs qui incorporent *nē* (*nemo, nihil, numquam*, etc.) peuvent remplacer la particule négative et l'indéfini *quis, quid*, par ex.:

²⁷ W. DE MELO (2011 : 215-217).

²⁸ Pour une typologie des langues qui pour le prohibitif utilisent des formes différentes de l'impératif, cf. R. ZANUTTINI (1997) et J. VAN DER AUWERA- L. LEJEUNE (2005).

²⁹ Pour la distinction typologique entre structure « symétrique » et structure « asymétrique » par rapport à l'énoncé négatif, cf. M. MIESTAMO (2005), qui toutefois la réserve à la négation standard.



(9a) Cato agr. 5,2 : *Vilicus ne sit ambulator, sobrius siet semper, ad cenam nequo eat.* « Que le fermier **soit** sédentaire, qu'il soit toujours sobre, qu'il **n'aille nulle part** dîner. »

(9b) Cato agr. 5,3-4. : (*Vilicus*) *credat nemini ... Ne quid emisse uelit insciente domino ... Parasitum nequem habeat.* « qu'il (=le fermier) **ne** prête à **personne** ... qu'il **ne** veuille **pas** acheter **quelque chose** à l'insu du maître ... Qu'il **n'ait pas** de parasite. »

(9c) Cic. leg. 2,19 : *Separatim nemo habessit deos neue nostros neue aduenas, nisi publice adscitos.* « **Que nul n'ait** des dieux à titre séparé, **ni** les nôtres **ni** les dieux étrangers, s'ils ne sont admis officiellement. »

(9d) Quint. 7,10,14 : *Nemo expectet ut alieno tantum labore sit disertus.* « **Que personne ne s'attende** à devenir éloquent seulement par le travail d'autrui. »

(9e) Cic. Att. 4,17,4 : *De me nihil timueris.* « En ce qui me concerne, **ne crains rien.** »

(9f) Cic. Mur. 65 : « *Nihil ignoueris !* », ... « *Nihil gratiae concesseris !* », ... « *Misericordia commotus ne sis !* ». « '**Ne pardonne jamais !** ' ... '**N'accorde rien** à la faveur ! ' ... '**Ne sois pas** ému par la pitié'. »

(9g) Liv. 21,44,6 : « *Ne transieris Hiberum !* » ... « *Nusquam te uestigio moueris !* ». « '**Ne passe point** l'Hèbre ! ' ... '**Ne te déplace nulle part** (même d'un seul) pas ! ' »

(9h) Sall. Iug. 110,4 : *numquam ... putaueris...* « **Ne pense que jamais** ... »

Les pronoms indéfinis à négation incorporée, tels que *nēmo*, *nihil*, *numquam*, etc. dans des phrases jussives prouvent que ces pronoms introduisent toujours une négation de phrase et non de constituant³⁰. Selon la force illocutoire de base de la phrase, l'interprétation sera la suivante : pour *nemo*, *nihil*, *numquam* en proposition assertive (dont la force illocutoire de base est déclarative) : « Il n'est pas vrai qu'il existe un x (quelqu'un / quelque chose / quelque moment) tel que p » ; en revanche, si la force illocutoire de base est volitive : « Qu'il ne soit pas le cas qu'il existe un x (quelqu'un / quelque chose / quelque moment) tel que p », mais dans les deux cas toujours avec une portée plus étendue que tout autre élément de la phrase.

Par ailleurs, *nē* suivi par les indéfinis non spécifiques *quis*, *quid* (« neutres par rapport à l'existence »)³¹ figure dans les contextes non factuels, tels que les prohibitions et les phrases conditionnelles de caractère général :

³⁰ Cf. A. ORLANDINI (2001).

³¹ A. BERTOCCHI, M. MARALDI, A. ORLANDINI (2010 :23).



(10a) Cat. agr. 5,4 : *Parasitum nequem habeat ; haruspicem, augurem, hariolum, chaldaeum ne quem consuluisse uelit.* « **qu'il n'ait pas de parasite ; qu'il ne s'avise** de consulter **ni** haruspice, **ni** augure, **ni** devin, **ni** chaldéen. »

(10b) CIL I² 366 : *ne quis violatod.* « que **personne ne** viole. »

Ces indéfinis s'appuyant sur *nē* en tant qu'enclitiques confirment que la particule est porteuse d'un accent propre.

En ce qui concerne la coordination de deux propositions jussives, *nēue*, qui coordonne deux propositions négatives, agit comme la disjonction inclusive (engendrée par *-ue*) qu'on peut rapprocher de la coordination connective *et* : on y ajoute un autre prohibitif de nature hétérogène par rapport au premier. Par exemple, dans l'ex. (10c) « être présent » et « voir » sont considérés comme deux actions différentes, si l'on pense que dans certaines cultures, les femmes doivent suivre un rite religieux sans être physiquement présentes, étant reléguées dans un *matroneum*. Mais, en ce cas, elles peuvent voir, ce qui est exclu de la prescription de Caton l'Ancien :

(10c) Cato agr. 83 : *Mulier ad rem diuinam ne adsit neue uideat quomodo fiat.* « Qu'aucune femme **ne soit présente** à ce sacrifice et qu'aucune femme **ne voie** comment il est fait. »

La même particule coordonnante *nēue* est choisie en présence de deux impératifs négatifs :

(11) Cic. leg. 2,58 : *Hominem mortuum, inquit lex in XII, in urbe ne sepelito neue urito.* « Qu'un homme mort, dit la loi des douze Tables, **ne soit ni enseveli ni brûlé** dans la ville. »

Les pratiques d'incinérer et d'inhumer, mentionnées dans ce fragment de la loi archaïque des Douze Tables, sont évidemment différentes l'une de l'autre, mais dans cet énoncé prohibitif elles sont associées dans l'interdiction des deux rites funéraires qui se déroulent à l'intérieur de la ville.

Toutefois, si la première proposition est positive et la seconde prohibitive, la particule coordonnante est *nēque* :

(12) Liv.38,38,8 : *elephantos tradito omnes neque alios parato.* « (Antiochus) **devra livrer** tous ses éléphants **sans pouvoir s'en procurer d'autres.** »

Cette particule, de nature coordonnante copulative (issue de *-que*), semble unir deux concepts homogènes et symétriques entre eux



pour former un concept unitaire. Dans l'ex. (12) Antiochus ne devra plus posséder d'éléphants : il devra livrer tous les éléphants qu'il possède et il ne pourra plus s'en procurer d'autres. Ce qu'on pourrait exprimer aussi par l'ordre inverse : Antiochus ne pourra pas se procurer d'autres éléphants et il devra livrer ceux qu'il possède. En effet, la propriété symétrique appartient spécifiquement à la coordination copulative.

Cependant, on trouve parfois *nēque* à la place de *nēue* aussi dans une séquence d'énoncés tous négatifs, comme dans les prohibitions de deux lois sacrées :

(13) *CIL I² 366* : *Honce loucom ne quis violatod neque exvehito neque exferto quod luci siet.* « que **personne ne viole, ne saccage, n'enlève** ce qui appartient à ce bois sacré. »

Les mêmes procédés se retrouvent dans les expressions négatives de souhait, ce qui souligne le parallélisme avec l'expression de la prohibition.

2.2. *Nē* dans le subjonctif de souhait négatif et de regret

L'autre subjonctif indépendant qui demande la négation *ne* est le subjonctif désidératif ou optatif nié :

(14a) Plaut. *Trin.* 351 : LYS. '*Quod habes ne habeas et illuc quod non habes habeas malum*'. « Ce que tu as, **puisses-tu le perdre**, et le mal **que tu n'as pas**, puisses-tu l'avoir. ».

Nē avec le subjonctif imparfait exprime un regret :

(14b) Cic. *fam.* 5,17,3 : *Illud utinam ne uere scriberem!* « Plût aux dieux **que ne soit pas vrai ce que j'écris**. »

En parallèle aux expressions de la défense, des pronoms négatifs à part entière peuvent aussi apparaître à la place de *ne* pour introduire une négation de phrase :

(15a) Cic. *Phil.* 2,24 : *Vtinam, Cn. Pompei, cum C. Caesare societatem aut numquam coisses aut numquam diremisses.* « **Plût aux dieux, Cn. Pompée, que tu n'eusses jamais formé une alliance** avec C. César ou **que tu ne l'eusses jamais rompue**. »

(15b) Plaut. *Truc.* 306-307 :

TRU. *Numquam edepol mihi /*



Quisquam homo mortalis posthac duarum rerum **creduit**.

« Que **jamais**, par Pollux, **aucun homme** au monde désormais **ne croie** à deux de mes paroles ».

De même, en grec, la négation dans les expressions du souhait est la suivante :

(16a) *Od.* 1, 386 sq. : μὴ σέ γ' ἐν ἀμφιάλῳ Ἰθάκῃ βασιλῆα Κρονίων / ποιήσειεν « Puisse le fils de Saturne **ne jamais t'établir** roi dans l'île d'Ithaque ! »

(16b) *Il.* 16, 10 : μὴ ἐμέ γ' οὖν οὐτός γε λάβοι χόλος, ὄν σὺ φυλάσσεις αἰναρέτη « que la colère qui te possède, oh ! destructeur, **ne s'empare jamais** de moi. »

Non est rare, emphatique, employé, le plus souvent, pour focaliser un seul terme :

(17a) *Quint.* 1,2,6 : **Vtinam** liberorum nostrorum mores **non ipsi perderemus** ! « **Plût aux dieux** que nous **ne** corrompions **pas** nous-mêmes les mœurs de nos enfants ! »

Ainsi dans la réfection de *nequeo* en *non queo* :

(17b) *Plaut. Cist.* 555 : ME. **Vtinam** audire **non queas**. « **Si seulement** tu devenais sourde ! »

De même, dans ces contextes la nature volitive, bien que nuancée, est reconnaissable, ce qui est exprimé par la traduction française « plût aux dieux », qui fait appel à un verbe d'évaluation-volition « plaire = vouloir qu'il soit ainsi ».

Dans des propositions coordonnées les règles sont les mêmes que celles énoncées pour le subjonctif jussif et pour l'union de deux ou plusieurs impératifs : *neque, nec* soude étroitement dans un concept unitaire deux propositions dont la première est positive :

(18a) *Cic. off.* 2,3 : **utinam** res publica **stetisset** quo coeperat statu **nec** in homines non tam commutandarum quam euertendarum rerum cupidus **incidisset** ! « **Plût aux dieux** que la République **se fût maintenue** dans son premier état **et qu'elle ne soit pas tombée** aux mains d'hommes avides non pas tant de changer la situation que de la bouleverser ! »

(18b) *Plaut. Pseud.* 271 : di te deaeque [...] **neque ament nec faciunt bene**. « Que les dieux et les déesses [...] **ne t'aiment point, et ne te fassent pas de bien.** »



Mais l'emploi dans la coordination de négations volitives des mêmes particules que des phrases assertives s'inscrit dans une tendance de la langue plus générale à remplacer la négation non standard par la négation standard. Autrement dit, il s'agit de la tendance à employer une négation unique pour les énoncés assertifs et pour les volitifs. C'est la négation des énoncés assertifs qui s'impose sur les autres.

2.3. *Ne* dans le subjonctif concessif

Dans le cas d'une proposition indépendante de sens concessif, l'idée de volonté est plus nuancée et certainement rhétorique, mais ce n'est pas un hasard si un verbe de volonté apparaît dans la morphologie de certains connecteurs concessifs, par ex. *quamuis*, *quamlibet* ; la négation est ainsi *ne* :

(19a) Cic. *Tusc.* 2,14 : ***Ne sit sane summum malum dolor : malum certe est.*** « La douleur, **pour n'être pas le plus grand des maux**, ne laisse pas d'en être un. »

Toutefois, un pronom indéfini négatif peut aussi jouer le même rôle, comme on l'a vu auparavant pour les contextes jussifs :

(19b) Cic. *Vat.* 30 : ***Nulla supplicatio fuerit.*** « Je t'accorde que la prière publique **était nulle.** »

Lorsque l'on coordonne deux propositions négatives, la négation, comme cela était attendu, est *neue* :

(19c) Cic. *orat.* 29 : *Ornate uero et grauitate et copiose dicere aut Atticorum **sit** aut **ne sit** Aeschines **neue** Demosthenes Atticus.* « **Reconnaissons** encore **que** parler de manière ornée, avec force, avec abondance, ou **c'est** une qualité des Attiques ou **ni** Eschine, **ni** Démosthène **ne sont** attiques. »

Parfois, par emphase, des énoncés paratactiques en séquence peuvent présenter *non* :

(19c) Plin. *Pan.* 27,2 : ***Nihil largiatur princeps, dum nihil auferat ; non alat, dum non occidat.*** « Que le prince **ne** donne **rien** **pourvu qu'il** n'ôte **rien** ; qu'il **ne** nourrisse **pas** **pourvu qu'il** **ne** tue **point.** ».

Dans ce cas, les constructions paratactiques et la coordination ont également favorisé la tendance constante de la langue à remplacer la négation non standard par la négation standard.

2.4. Ne dans les conditionnelles restrictives

L'emploi le plus intéressant est, selon nous, celui des conditionnelles restrictives. Dans ces propositions, le verbe est au subjonctif, puisque la proposition est présentée comme *étant l'objet d'une intention* ; il va de soi que le fait est considéré comme non réalisé *ita ... ut ne, ne*³² ; *dummodo ... ne* ; *modo ne*. Ces propositions expriment une volonté (indirecte) ou une prescription. Ainsi le sens restrictif peut être rendu par les formules « sous la condition que ne ... ; en veillant à ce que ne » :

(20a) Cic. *off.* 2,72 : *Sed ita ut ea res aut prosit aut certe ne obsit rei publicae.* « Mais **sous la condition que** cela soit utile ou du moins que cela **ne** nuise **pas** à l'état. »

(20b) Liv. 7,31,2 : *Ita uobiscum amicitiam institui par est ne qua uetustior amicitia ... uioletur.* « Il est juste que nous ne devenions amis **qu'à la condition qu'aucun tort ne** soit causé à une amitié plus ancienne. »

(20c) Liv. 3,32,7 : *Concessum patribus, modo ne ... sacratae leges abrogarentur.* « On céda aux patriciens, **à condition que** les lois sacrées **ne** soient **pas** abrogées. »

(20d) Liv. 22,61,5 : *ita admissos esse (in urbem) ne tamen iis senatus daretur.* « on consentit à les (= les ambassadeurs carthaginois) laisser entrer à Rome, mais **à la condition qu'on ne** leur accorderait **pas** une audience du sénat. »

En grec, les propositions conditionnelles restrictives présentent deux réalisations différentes, notamment *πλήν ει μή* et *ει μή εἴ*. Dans les deux cas, la négation est toujours *μή* :

(21a) Diog.Laert. 2, 22, 1 : *Ἀποδημίας δὲ οὐκ ἐδεήθη, καθάπερ οἱ πλείους, πλήν ει μή στρατεύεσθαι ἔδει* « Mais il n'avait pas besoin de voyager, comme la plupart des gens, **sauf s'il** fallait servir comme soldat. ».

(21b) Plat., *Gorg.* 480b : *οὐ χρήσιμος οὐδὲν ἢ ῥητορικὴ ἡμῖν, ὃ Πῶλε, ει μή εἴ τις ὑπολάβοι ἐπὶ τούναντίον* « La rhétorique, Polus, ne nous sert à rien, **à moins que** nous ne l'interprétions en sens opposé. ».

³² *Ne* peut exceptionnellement ne pas avoir pour corrélatif *ita*, cf. Liv.25,5,11 ; 26,2,14 ; 26,34,9.

Dans les lois, la condition restrictive est exprimée par *ἐὰν μή* :

(22) Demosth., *in Tim.* 45, 4 : **Μηδὲ** περὶ τῶν ἀτίμων, ὅπως χρῆ ἐπιτίμους αὐτοὺς εἶναι, **μηδὲ** περὶ τῶν ὀφειλόντων τοῖς θεοῖς ἢ τῷ δημοσίῳ τῷ Ἀθηναίων περὶ ἀφέσεως τοῦ ὀφλήματος ἢ τάξεως, **ἐὰν μή ψηφισαμένων Ἀθηναίων** τὴν ἄδειαν πρῶτον μὴ ἔλαττον ἑξακισχιλίων, οἷς ἂν δόξη κρύβδην ψηφίζομενοῖς « concernant les personnes frappées de dégradation civique, **on ne pourra** proposer leur réhabilitation, **ni**, concernant les débiteurs des dieux ou du trésor athénien, proposer la remise de leurs dettes ou une transaction, **qu’après avoir obtenu préalablement des Athéniens**, votant au nombre minimum de six mille, une garantie d’impunité, votée à la majorité et au scrutin secret. ».

La *lex Osca* de Bantia présente une intéressante distinction formelle entre la particule employée dans la proposition conditionnelle simple et l’emploi dans la conditionnelle restrictive. Dans la première on trouve *nei suae*:

(23a) T.B. 28 : **Nei suae** *pr(aetur) fust.* « s’il **n’a pas été** préteur. »

alors que dans la conditionnelle restrictive on trouve *ne*, qui dans le même texte se différencie formellement de la négation prohibitive (*ni*):

(23b) *Comono ni hipid ne pon op toutad petiropert urust* « qu’il **ne** convoque **pas** les *comitia*, si ce n’est quand il aura parlé quatre fois devant le peuple. »

Les deux occurrences présentent beaucoup d’intérêt pour notre enquête, en raison de leur distribution en relation avec la fonction différente des particules, toutes à base *nē/ě* (résumées dans la fig. 7). Comme nous le disions, la conditionnelle simple est introduite par *nei suae*, alors que la restrictive l’est par *ne*. La loi osque présente ainsi un emploi de la particule *ne* dans la conditionnelle restrictive qui est analogue à celui que nous venons de voir pour les conditionnelles restrictives des ex. (20a-e). Dans la conditionnelle simple, l’osque présente la négation standard *nei(p)*, ce qui est, à notre avis, très intéressant parce que cette langue anticipe l’évolution du latin tardif et ensuite des langues romanes, qui remplacent *nisi* par *si non*. Ce phénomène est visible déjà dans la *lex Osca* de Bantia où la négation standard *neip* suit (même à distance) la particule conditionnelle *suae* (=si), tout comme dans *si non*:



(24) *T.B. 20: suae pis censtom nei cebnust.* « si quelqu'un **ne** se présente **pas** au recensement. »

2.5. Ne dans les propositions suppositives

On retrouve *ne* dans une suppositive (hypothétique) énonçant l'objet d'une éventualité, qui est, cela va de soi, non réalisée (« à supposer que ne pas » ; « à condition que ne pas »):

(25a) Cic. *Tusc.1,17,41 : Horum aliquid est animus, ne tam uegeta mens ... in Empedocleo sanguine demersa iaceat.* « L'âme est l'un de ces principes, si l'on **ne** veut **pas** que l'esprit, qui est si actif, gise, étouffé, dans le sang, comme le veut Empédocle. »

ou avec un dépréciatif qui présente une hypothèse irréaliste :

(25b) Cic. *Att. 4,17,5 : Ne uiuam, si scio.* « Que **je meure**, si je suis au courant. »

On pourrait encore paraphraser par un verbe de volonté emphatique, rhétorique « Je *veux bien mourir* ». La seule contrainte qui, en dernière analyse, permet l'occurrence de *ne* est ici le fait qu'il s'agit toujours d'énoncés non factuels. En effet c'est précisément ce point (actualité vs non actualité) qui fait la différence entre un énoncé restrictif, limitatif, factuel, introduit en latin par *nisi quod* suivi de l'indicatif, tel que :

(26a) Cic. *fam. 13,1,2 : cum Patrone Epicurio mihi omnia sunt, nisi quod in philosophia uehementer ab eo dissentio.* « Entre Patron l'Epicurien et moi, il y a sympathie totale, **sauf qu'**en philosophie je ne suis pas du tout de son opinion. »

(26b) Plin. *epist. 2,1,4 : usus est firma ualetudine, nisi quod solebant ei manus tremere, citra dolorem tamen.* « Il eut toujours une santé robuste **à l'exception** d'un tremblement des mains qui lui était habituel, sans rien pourtant de douloureux. »

(26c) Plin. *epist. 3,7,2 : usque ad supremum diem beatus et felix, nisi quod minorem ex liberis duobus amisit.* « Jusqu'à ce dernier jour (il a été) parfaitement et pleinement heureux, **hormis le fait qu'**il a perdu le plus jeune de ses deux enfants. »

et une proposition virtuelle, suppositive, introduite par *ne*, comme celles que nous venons d'analyser.

2.6. La négation standard vs. la négation non standard



Comme nous venons de le dire, le latin à partir d'une base **nē/ě* a créé une négation 'standard' *nōn* < **nē/ě+oinom*, et, par là, *nē* est ainsi devenu la négation non standard. Toutefois, déjà en latin on trouve la tendance à remplacer la négation non standard par la négation standard, tendance destinée à se confirmer dans toutes les langues romanes. Ainsi par ex. :

Fig.9

It. *tu non parli ~ non parlare*
fr. *tu ne parles pas ~ ne parle pas*
esp. *no hablas ~ no hables*.

De cette manière, dans des expressions de prohibition *nōn* figure à la place de *nē*, non seulement dans des contextes de registre familier :

(27a) Cic. *Att.* 14,13,A,3 : **non contempseris** hanc familiam.
« **Ne méprise pas** cette famille. »

mais aussi dans la prose littéraire :

(27b) Cic. *Cluent.* 155 : *a legibus non recedamus*. « **Ne nous éloignons pas** des lois. »

(27c) Liv. 6,41,10 : *non leges auspicato ferantur, non magistratus creentur*. « **Plus** d'auspices **pour la sanction** des lois, **pour la création** des magistrats. »

(27d) Gell. 4, 18, 3 : *Non igitur simus adversum deos ingrati*.
« **Ne soyons donc pas** ingrats envers les dieux. ».

et en poésie :

(28) Verg. *ecl.* 10,5 : *Doris amara suam non intermisceat undam*. « Puisse ton onde **ne pas se mêler** avec l'amère Doris. »

(29) Catull. 66,89 : *Vnguinis expertem non siris esse tuam me*.
« **ne me laisse pas** manquer de parfums, moi qui t'appartiens. »

(texte et traduction : G. Lafaye 1932, Paris, Belles Lettres, CUF, 2^e éd. revue et corrigée)

Non s'accompagne aussi de l'impératif, mais à l'époque classique les témoignages de cette structure sont peu nombreux, et seulement en poésie :

(30a) Catull. 66,80-81 :

Non *p<rius> unanimis corpora coniugibus/
Tradite nudantes reiecta ueste papillas,/*
Quam...



« **Ne livrez pas** vos corps à vos ardents époux, dévoilant, en rejetant vos vêtements, les boutons de vos seins, avant que ... »
 (30b) Ov. *ars* 3,129 : *Vos quoque non caris aures onerate lapillis.*
 « Vous aussi, **ne chargez pas** vos oreilles de perles somptueuses. »

Elles deviennent plus fréquentes en latin tardif. Mais une telle tendance devait exister déjà dans la langue parlée, comme le signale une remarque de Quintilien à propos de l'emploi incorrect de *non* dans des contextes d'interdiction à la place de *ne* :

(30b) Quint. *inst.* 1,5,50 : *qui tamen dicat, pro illo 'ne feceris', 'non feceris' in idem incidat uitium, quia alterum negandi est, alterum uetandi.* « et cependant celui qui dirait **non feceris** pour **ne feceris** tomberait dans la même faute, puisque *non* est un adverbe de négation, et *ne* un adverbe de prohibition ».

De même il arrive pour *nec* de remplacer *ne* :

(30c) Ov. *ars* 2,211 et 215-216 :
Nec dubita tereti scamnum producere lecto/
 [...] **Nec tibi turpe puta** (quamuis sit turpe, placebit!)/
 Ingenua speculum sustinuisse manu./
 « **Empresse-toi** d'approcher le marche-pied d'un lit rebondi [...] **N'aie pas honte** (bien qu'il y ait quelque honte, cela te plaira !) à employer ta main d'homme libre à lui soutenir le miroir ».

Non se rencontre surtout lorsqu'il y a opposition entre deux occurrences, l'une positive et l'autre négative, du même prédicat (ce qui fait naître souvent l'adversative) :

(31) Cic. *leg.* 2,21 : *Foederum pacis, belli, indutiarum oratores fetiales sunt, uindices non sunt, bella disceptanto.* « Pour les traités, la paix, la guerre, les trêves, que les féciaux **soient** orateurs **mais non juges**, qu'ils discutent la guerre. »

La juxtaposition de deux occurrences qui se réalise dans la parataxe ou dans la coordination, aussi bien par asyndète, a contribué à imposer la négation standard (*nōn*) aux dépens de la non standard (*nē*), selon une tendance qui se retrouve dans plusieurs langues. Par exemple, ce phénomène figure déjà en sanskrit, où *ná* apparaît, bien que rarement, à la place de *mā*.

Mais avec une grande évidence, le phénomène se manifeste dans les langues sabelliques, où la même particule de négation employée



dans les propositions assertives se rencontre aussi dans les prohibitions, par ex. *neip* en ombrien :

- (32a) T.I. Va 25 : *prosikurent kuratu rehte eru*
 ~ T.I. Va 29 : *prosikurent kuratu rehte **neip** eru*
 « qu'ils déclarent que cela a été parfaitement accompli » ~ « qu'ils déclarent que cela **n'a pas** été parfaitement accompli. »
 (32b) T.I. VIb 52 : ***neip** amboltu*. « qu'on **ne tourne pas** en rond. ».

De même dans la coordination de prohibitions :

- (32c) T.I. VIa 6 : ***neip** amboltu **nep** arsir andersitu*. « qu'on **ne** fasse **pas** de bruit **ni** que d'autres puissent s'y asseoir ».

Sur ce point aussi, les langues sabelliques semblent anticiper des phénomènes qui se manifesteront dans les langues romanes, alors qu'ils sont plus latents en latin.

3. CONCLUSIONS

Notre analyse, consacrée aux emplois de la négation latine *nē* dans des propositions indépendantes, a mis en lumière certains phénomènes qui stimulent de nouvelles réflexions et incitent à modifier des idées reçues.

Nous avons vérifié, par ex., que les pronoms et les adverbes indéfinis négatifs (*nemo*, *nihil*, *numquam*, etc.) peuvent apparaître aussi dans de tels énoncés en alternance avec *ne quis*, *ne quid*, *ne umquam*, etc. Cela prouve qu'ils véhiculent une négation de phrase et que la nature illocutoire de base des énoncés où ils apparaissent n'est pas seulement déclarative mais qu'elle peut aussi être jussive ; elle n'est pas décidée par l'emploi du pronom.

On a remarqué aussi qu'en cas de coordination de plusieurs propositions, le choix du connecteur est lié à la nature de la coordination entre les propositions : la nature copulative ramenant à un concept unitaire dans le cas de *neque*, la nature connective signalant, en revanche, un ajout de nature hétérogène dans le cas de *neue*.

Finalement, ce qui décide de l'emploi de *nē* dans les propositions indépendantes, c'est, en général, la nature de base volitive (une volition directe ou plus nuancée indirecte, rhétorique), mais encore davantage et partout la nature non factuelle de tels énoncés, comme, par ex., les suppositives.



Références

ALVÁREZ HUERTA, Olga, 2011, « *Latín ne y -ne: ¿una o dos partículas?*», in : M. Lasagna, A. Orlandini & P. Poccetti (eds.), *Attorno alla negazione. Analisi di contesti negativi dalle lingue antiche al romanzo, Linguarum Varietas 1*, 91-97.

BEEKES, Robert, 2010, *Etymological Dictionary of Greek*, Leiden - Boston, Brill.

BERTOCCHI, Alessandra, MARALDI, Mirka & ORLANDINI, Anna, 2010, « Quantifieurs », in : PH. BALDI & P. CUZZOLIN (eds.), *New Perspectives on Historical Latin Syntax 3. Constituent Syntax: Quantification, Numerals, Possession, Anaphora*, Trends in Linguistics. Studies and Monographs 180.3, 19-173, Berlin/New York, De Gruyter, Mouton.

BRUGMANN, Karl, 1909, « Altitalische Mizzellen », *Indogermanische Forschungen 24*, 72-86.

CAMPANILE, Enrico, 1963, « Su alcuni allungamenti vocalici nei dialetti celtici e nel latino », *Studi e Saggi Linguistici 3*, 49-59 (= 2008. *Latina & Italica, Scritti minori sulle lingue dell'Italia antica*, Pisa-Roma, Fabrizio Serra, 309-319).

CLACKSON, James, 2011, « *Classical Latin* », in : J. Clackson (ed.), *A Companion to the Latin Language*, London, Wiley-Blackwell, 236-257.

DE MELO, Wolfgang, 2007, *The Early Latin Verb System*, Oxford, University Press.

DE MELO, Wolfgang, 2011, « The Language of Roman Comedy », in : J. Clackson (ed.), *A Companion to the Latin Language*, London, Wiley-Blackwell, 321-343.

DEMIRAJ, BARDHYL, 1997, *Albanische Etymologien*, Amsterdam-Atlanta, Rodopi.

DUNKEL, George, 1987, « A Typology of Metanalysis in Indo-European », in : *Studies in Memory of Warren Cowgill (1929-1985)*, Berlin-New York, De Gruyter, 7-37.

ERNOUT, Alfred - MEILLET, Antoine, 1967⁴, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck.



HOFMANN, Johann-Baptist, 1980, *La lingua d'uso latina*, Trad. it. a cura di L. Ricottilli, Bologna, Pàtron.

HOFMANN, Johann-Baptist & SZANTYR, Anton, 1972, *Lateinische Syntax und Stilistik*, Verbesserter Nachdruck der 1965 erschienenen erster Auflage, München, C.B. Beck.

HORN, Laurence R., 1989, *A Natural History of Negation*, Chicago, The Chicago University Press.

HORN, Laurence R., 2010, « Multiple negation in English and other languages », in : L. Horn (ed.), *The Expression of Negation*, Berlin / New York, De Gruyter Mouton, 111-148.

HUMBERT, Jean, 1954, *Syntaxe Grecque*, Paris, Klincksieck.

LÖFSTEDT, Einar, 1942², *Syntactica. Studien und Beiträge zur Historischen Syntax des Lateins*, 1. Teil. 2. Auflage. Lund, Gleerup.

LÖFSTEDT, Einar, 1956, *Syntactica. Studien und Beiträge zur Historischen Syntax des Lateins*, 2. Teil. Lund, Gleerup.

LE QUERLER, Nicole, 1996, *Typologie des modalités*, Caen, Presses Universitaires de Caen.

LYONS, John, 1977, *Semantics*, Cambridge, University Press.

KAI = DONNER, Herbert - RÖLLIG, Wolfgang, *Kanaanäische und aramäische Inschriften*, I-III, Wiesbaden, Harrassowitz, 1962-2002.

KÜHNER, Raphael - GERTH BERNHARD, 1966, *Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache*, Hannover, Verlag Hansche Buchhandlung.

KÜHNER, Raphael - STEGMANN, Carl, 1955, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache, Satzlehre*. 3. Auflage durchgesehen von A. THIERFELDER, Leverkusen, Gottschalk.

MIESTAMO, Matti, 2005, « Symmetric and Asymmetric Standard Negation », ch. 113, in : M. Haspelmath, M.S. Dryer, D. Gil & B. Comrie (eds.) *The World Atlas of Language Structures*, New York - Oxford, University Press, 458-461.

MOUSSY, Claude, 1987, « Les complétives en *quin*, *quominus* et le jeu des négations », in : *Études de linguistique générale et de linguistique*



latine offertes en hommage à Guy Serbat, Paris, Société pour l'Information Grammaticale, 279-91.

OREL, Vladimir, 1998, *Albanian Etymological Dictionary*, Leiden, Boston Köln, Brill.

ORLANDINI, Anna, 2001, *Négation et argumentation en latin. Grammaire fondamentale du Latin. Tome VIII*, Bibliothèque d'Études Classiques, Louvain-Paris, Peeters.

ORLANDINI, Anna, 2004, « Les complétives en *ne*, *quominus* et *quin* », in : C. Bodelot (éd.), *Grammaire fondamentale du Latin. Tome IX. Les subordinées complétives*, Bibliothèque d'Études Classiques, Louvain-Paris, Peeters, 482-527.

ORLANDINI, Anna & POCCETTI, Paolo, 2007, « Il y a *nec* et *nec* : trois valeurs de la négation en latin et dans les langues de l'Italie ancienne », in : F. FLORICIC (éd.), *La négation dans les langues romanes, Collection Linguisticae Investigationes Supplementa 26*, Amsterdam, Benjamins, 29-47.

ORLANDINI, Anna & POCCETTI, Paolo, 2021, « La négation 'explétive' dans les langues classiques », in : Antonio María Martín-Rodríguez, Rosario López-Gregoris, Carmen González-Vázquez & Luis Unceta-Gómez, *Homenaje B. García Hernandez*, Madrid, Ediciones Clásicas, 487-508.

PAUL, Hermann, 1898³, *Prinzipien der Sprachgeschichte*, Halle, M. Niemeyer.

RENOU, Louis, 1946, « Sur la phrase négative dans le *Rgveda* », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 43, 43-49.

RENOU, Louis, 1961, *Grammaire sanscrite*, Paris, Maisonneuve.

SOMMER, Ferdinand - PFISTER, Raimund, 1977, *Handbuch der lateinischen Laut- und Formenlehre*, Heidelberg, Winter Verlag.

THOMAS, Werner, 1975, « Zum Problem des Prohibitivus im Indogermanischen », in : *Dialogos, Festschrift für Harald Patzer zum 65. Geburtstag*, Wiesbaden, Steiner Verlag, 307-323.

TRIANAFILLIS, Elena, 2011, « Riflessioni sull'iscrizione 'ernica' Rix He 2: un testo latino? », *Studi Etruschi* 74, 203-230.



TRIANAFILLIS, Elena, 2012, « Negative (*nē, nī, nei...*) particles between Latin and Indo-European: morphonological remarks », in *The Sound of Indo-European II, Papers on Indo-European Phonetics*, München, Lincom 281-290.

UNTERMANN, Jürgen, 2000, *Wörterbuch des Oskisch-Umbrischen*, Heidelberg, Winter.

VAN DER AUWERA, Johan & LEJEUNE, Ludo, 2005, « The Prohibitive », chap. 71, in : M. Haspelmath, M.S. Dryer, D. Gil & B. Comrie (eds.) *The World Atlas of Language Structures*, New York - Oxford, Oxford University Press, 290-291.

VAIREL-CARRON, Hélène, 1975, *Exclamation, ordre et défense. Analyse de deux systèmes syntaxiques en latin*, Paris, Les Belles Lettres.

VITI, Carlotta, 2007, *Strategies of Subordination in Vedic*, *Materiali Linguistici* 57, Pavia, Università di Pavia, Franco Angeli.

WACKERNAGEL, Jacob, 1928, *Vorlesungen über Syntax*, I-II, Basel, Birkhäuser.

ZANNUTTINI, Raffaella, 1997, *Negation and Clausal Structure. A Comparative Study of Romance Languages*. New York - Oxford, Oxford University Press.

